



COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

Conseil communal

Arzier-Le Muids, le 20 juin 2023

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 19 juin 2023

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 19 juin 2023 :

1. 46 membres étaient présents, 5 sont excusés
2. Le Conseil Communal a **adopté à l'unanimité** l'ordre du jour modifié de la séance du 19 juin 2023
3. Le Conseil Communal a **approuvé** le PV du 22 mai 2023 à **une large majorité** (40 oui, 5 abstentions)
4. **Préavis 11/2023** – Rapport de gestion 2022 **est accepté à l'unanimité** (45 oui)
5. **Préavis 12/2023** - Comptes 2022 **est accepté à l'unanimité** (45 oui)
6. **Préavis 13/2023** - Demande de crédit de CHF 192'000. -- TTC pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages **est accepté à l'unanimité** (45 oui)
7. **Préavis 14/2023** - Demande de crédit de CHF 900'000. -- TTC pour le remplacement de la centrale de chauffe du chauffage à distance communal **est accepté tel qu'amendé à l'unanimité** (42 oui, 1 non, 2 abstentions)

Amendement :

Point 3 : d'amortir ce préavis en totalité par prélèvement au «Fonds de réserve – Amortissements futurs» à la première utilisation de l'objet.

Amendement proposé par la commission des finances **est accepté à l'unanimité**, 1 abstention

8. **Le postulat** déposé par M. Ivané OHANESSIAN : Pour la concession de l'exploitation du CAD et des toitures communales **est refusé** (39 non, 5 abstentions)
9. **Préavis 15/2023** - Demande de crédit de CHF 94'000. -- TTC pour la création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre **est accepté à l'unanimité** (43 oui, 2 abstentions)
10. **Préavis 16/2023** – Renonciation à la salle culturelle pour la commune d'Arzier-Le Muids dans le complexe scolaire du Bix **est accepté tel qu'amendé à l'unanimité** (43 oui, 2 abstentions)

Amendement proposé par la Municipalité :

L'Amendement de la Municipalité indiquant dans les conclusions que le préavis 16/2023 est accepté sous réserve d'un engagement formel de la part de l'AISGE quant à la prise en charge complète des coûts de l'aménagement routier **est accepté à l'unanimité** (42 oui, 3 abstentions)

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 à 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 160 al. 1 LEDP).

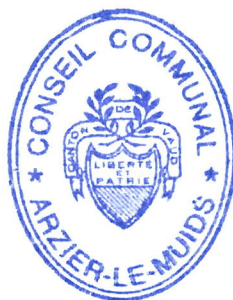
11. Renouvellement des membres du bureau

Président :		
Est élu à la majorité absolue	M. Nicolas VOUT	25 voix
Obtiennent des voix	M ^{me} Gwendoline NYDEGGER	15 voix
	M. François ESSELBORN	6 voix
1 ^{er} vice-président		
Est élu à la majorité absolue	M. Christophe PATARIN	36 voix
2 ^{ème} vice-président	M. Jean-Pierre VUILLE	
Élu par acclamations		
Obtient des voix	M. François ESSELBORN	10 voix
Scrutateurs	M ^{me} Méliné VINCENT	
Élues par acclamations	M ^{me} Eliane BADAN	
Scrutateurs suppléants	M ^{me} Françoise ESSEIVA	
Élues par acclamations	M. Valentin FASEL	

12. Election d'un membre pour la commission de recours en matière d'impôts (démission de Mme Stéphanie SAHLI)
M. Laurent JACCARD est élu par acclamations

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 19.06.2023

Le Président
Christophe PATARIN



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

